

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

BPCE LEASE NOUMEA

Société anonyme au capital de 262 534 400 XFP
Siège social : 29, rue Georges Clémenceau, Immeuble Botticelli,
BP L3 98849 Nouméa Cedex – 98800 Nouméa
20107 RCS Nouméa.

Comptes annuels au 31 décembre 2025

Approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 mai 2026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société BPCE LEASE NOUMEA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle ont été mentionnées dans le rapport de gestion.

Nouméa le 13 mai 2026

OCEA Nouvelle-Calédonie

Nicolas Bernier
Associé

BILAN ET HORS BILAN

En milliers d'XPF

ACTIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
CAISSES, BANQUES CENTRALES		-	-
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	3.3		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	325 945	244 763
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2	262 311	381 692
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3.3		
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3.3		
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	3.3	-	-
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.4		
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES	3.4	3 886 977	5 124 820
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.5	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.5	-	-
AUTRES ACTIFS	3.6	64 176	48 950
COMPTES DE REGULARISATION	3.7	72 549	99 419
TOTAL DE L'ACTIF		4 611 959	5 899 644

HORS BILAN	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	322 732	277 759
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1		
ENGAGEMENTS SUR TITRES			

En milliers d'XPF

PASSIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
BANQUES CENTRALES			
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	4 036 986	5 331 992
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2	-	-
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.7		
AUTRES PASSIFS	3.6	102 727	57 852
COMPTES DE REGULARISATION	3.7	288	2 275
PROVISIONS	3.8	0	596 659
DETTES SUBORDONNEES			
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)			
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3.9	471 957	- 89 133
Capital souscrit		262 534	262 534
Primes d'émission		177 889	177 889
Réserves		45 211	45 211
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		-574 767	-90 989
Résultat de l'exercice (+/-)		561 090	-483 779
TOTAL DU PASSIF		4 611 959	5 899 645

HORS BILAN	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Engagements reçus			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	3 169 221	1 975 903

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'XPF

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	5.1	13 311	17 747
Intérêts et charges assimilées	5.1	-93 694	-121 437
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2	2 351 116	2 645 581
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2	-2 125 242	-2 864 003
Commissions (produits)	5.3	118	607
Commissions (charges)	5.3	-17 021	-20 300
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.5		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.6		
Autres produits d'exploitation bancaire	5.4	801	655
Autres charges d'exploitation bancaire	5.4	-1 867	-2 749
PRODUIT NET BANCAIRE		127 520	-343 899
Charges générales d'exploitation	5.5	-105 081	-122 664
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		22 439	-466 563
Coût du risque	5.6	596 766	13 423
RESULTAT D'EXPLOITATION		619 204	-453 139
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.10		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		619 204	-453 139
Résultat exceptionnel	5.11		
Impôt sur les bénéfices	5.7	-58 114	-30 640
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET		561 090	-483 779

NOTE 1. CADRE GENERAL

1.1 BPCE Lease Nouméa

BPCE Lease Nouméa est une Société Anonyme spécialisée dans les opérations de Crédit-Bail et assimilées dont le statut et le fonctionnement sont définis par la loi du 24 juillet 1966.

Elle est régie par la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et par la loi n° 96 597 du 2 juillet 1996 se rapportant à la modernisation des activités financières, ainsi que par les textes précisant leurs modalités d'application.

La législation commerciale, notamment les dispositions relatives aux sociétés anonymes de la loi 66-537 du 24 juillet 1966 modifiée, est applicable à BPCE Lease Nouméa pour autant qu'elle soit compatible avec les dispositions énumérées ci-dessus.

La société BPCE Lease Nouméa a opté pour le statut de société de financement (selon la décision du collège de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) du 30 octobre 2014 actant le retrait d'agrément).

Les comptes annuels de BPCE Lease Nouméa sont présentés en francs pacifiques, qui est la devise fonctionnelle de la société.

1.2 Evénements significatifs

Le 20 juin 2025, BPCE Lease et BPCE Lease Nouméa ont signé une garantie à première demande dans laquelle BPCE Lease s'engage à garantir un montant maximal de 5 M€ pour les dégâts et préjudices subis sur le matériel et la clientèle du fait des émeutes qui ont eu lieu en Nouvelle-Calédonie en mai 2024.

A la suite de la mise en place de la garantie, la société a constaté la reprise de l'intégralité de la provision comptabilisée en 2024, soit 596 655 710 XPF. En contrepartie, BPCE Lease Nouméa a constaté un engagement reçu de la part de BPCE Lease pour le même montant.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

Le conflit au Moyen-Orient qui sévit depuis fin février ouvre une période d'instabilité et d'incertitude dont les conséquences sont difficiles à évaluer. A la date d'établissement des comptes annuels, ces événements ne remettent pas sensiblement en cause les hypothèses retenues.

NOTE 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels annuels de BPCE Lease Nouméa sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

2.2 Changements de méthodes comptables

Le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire a supprimé la notion de transfert de charges. Cette suppression n'a pas d'impact sur les comptes individuels de l'établissement.

Les autres textes adoptés par l'Autorité des normes comptables et d'application obligatoire en 2025 n'ont également pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des normes comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1 Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts de la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

2.3.2 Créances restructurées

Les créances restructurées au sens du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif

correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite, au résultat, en coût du risque et, au bilan, en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée peut-être reclassée en encours sains lorsque les nouvelles échéances sont respectées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

2.3.3 Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et/ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise, les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

2.3.4 Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.3.5 Opérations de crédit-bail et de locations simples

L'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2006-C dispose que les immobilisations destinées à une activité de crédit-bail mobilier, immobilier, de location avec option d'achat et de location simple sont enregistrées à l'actif du bilan du bailleur. Pour cette catégorie d'actifs, par dérogation aux règles du PCG sur la comptabilisation des actifs, c'est la notion de propriété juridique qui s'applique et non celle de contrôle. Les immobilisations sont enregistrées pour leur valeur d'entrée et la ventilation des actifs par composants ne s'applique pas chez le bailleur lorsque les charges d'entretien / remplacement incombent contractuellement au crédit preneur. En cas de rupture de contrat, l'approche par composant s'applique de manière prospective.

En application de ce même avis, le crédit bailleur a la possibilité d'amortir les actifs concernés dans ses comptes individuels soit sur la durée du contrat (amortissement financier i.e. égal à la fraction de loyer acquise), soit sur la durée normale d'utilisation du bien (amortissement linéaire / dégressif). Le choix de l'option s'applique à l'ensemble des biens affectés à une même catégorie d'opérations.

En application du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sur la durée du bail sont intégrés à l'encours concerné.

Les loyers impayés sont identifiés, comptabilisés et provisionnés conformément au règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

2.3.6 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels, en application des dispositions fiscales, est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire, sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

2.3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions du CRC n° 2000-06.

2.3.8 Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF.

NOTE 3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

3.1 Opérations interbancaires

Opérations interbancaires

<i>En milliers d'XPF</i>		
ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Créances à vue	325 945	244 763
<i>Comptes ordinaires</i>	325 945	244 763
TOTAL	325 945	244 763

Les créances et dettes à vue correspondent exclusivement à des opérations réalisées avec le groupe.

<i>En milliers d'XPF</i>		
PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Dettes à vue	530 710	997 657
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	530 710	997 657
Dettes à terme	3 506 276	4 334 334
<i>Comptes et emprunts à terme</i>	3 506 276	4 334 334
<i>Valeurs et titres donnés en pension à terme</i>		
Dettes rattachées		
TOTAL	4 036 986	5 331 992

Les dettes à terme réalisées avec le groupe (y compris les dettes rattachées) s'élèvent à 4 334 334 milliers de francs pacifiques au 31 décembre 2024 contre 3 506 276 milliers de francs pacifiques au 31 décembre 2025.

3.2 Opérations avec la clientèle

Créances sur la clientèle

<i>En milliers d'XPF</i>			
ACTIF		31/12/2025	31/12/2024
Autres concours à la clientèle		259 303	377 985
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>			
<i>Crédits à l'équipement</i>		259 303	377 985
Autres sommes dues		2 092	2 114
Créances rattachées		739	1 496
Créances douteuses		3 832	3 832
Dépréciations des créances sur la clientèle		(3 655)	(3 734)
Total		262 311	381 692

Dettes vis-à-vis de la clientèle

<i>En milliers d'XPF</i>			
PASSIF		31/12/2025	31/12/2024
Autres sommes dues		0	0
Total		0	0

3.3 Autres titres détenus à long terme

<i>En milliers d'XPF</i>			
		31/12/2025	31/12/2024
Valeurs brutes		0	0
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>		0	0
Immobilisations financières nettes		0	0

3.4 Opérations de crédit-bail et location simple

<i>En milliers d'XPF</i>	31/12/2025				31/12/2024		
	Immobilier	Mobilier	Location simple	Total	Mobilier	Location simple	Total
Encours clientèle		3 487 253	152 726	3 639 979	4 633 772	193 172	4 826 944
Biens temporairement non loués		123 430	0	123 430	93 276	0	93 276
Encours douteux		121 453	0	121 453	97 759	0	97 759
Dépréciation encours douteux		(90 030)	0	(90 030)	(70 156)	0	(70 156)
Dépréciation biens non loués		(122 496)	0	(122 496)	(88 443)	0	(88 443)
Créances rattachées		212 246	2 395	214 641	248 262	17 177	265 439
Total	0	3 731 856	155 122	3 886 977	4 914 471	210 349	5 124 820

Evolution de la réserve latente

<i>En milliers d'XPF</i>			
		31/12/2025	31/12/2024
Encours financier net		3 629 212	4 818 712
Immobilisations nettes		-3 630 495	-4 818 712
- Dont provision RL négative		-61 450	-358 647
Réserve latente brute		0	0
Impôts différé		0	0
Réserve latente nette		0	0

La réserve latente étant négative globalement, une provision a été constatée dans les comptes sociaux afin de déprécier la Valeur Nette Comptable à hauteur de la Valeur Nette Financière pour un montant de 61 450 KXPF et ainsi couvrir le montant négatif de cette réserve latente.

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'XPF</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2025
Valeurs brutes	0	0	0	0	0
Logiciels	0				0
Amortissements et dépréciations	0	0	0	0	0
Logiciels	0				0
Total valeurs nettes	0	0	0	0	0

<i>En milliers d'XPF</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2025
Valeurs brutes	14 600	0		0	14 600
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	14 600			0	14 600
Amortissements et dépréciations	14 600	0		0	14 600
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	14 600			0	14 600
Total valeurs nettes	0	0	0	0	0

3.6 Autres actifs et autres passifs

<i>En milliers d'XPF</i>	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Créances et dettes sociales et fiscales	54 592	38 430	39 878	39 553
Dépôts de garantie reçus et versés	4 208	0	4 208	0
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	5 375	64 298	4 864	18 299
Provision débiteurs divers	0		0	
TOTAL	64 176	102 727	48 950	57 852

3.7 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation

<i>En milliers d'XPF</i>	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges et produits constatés d'avance		288		2 275
Produits à recevoir/Charges à payer	72 549		99 419	
TOTAL	72 549	288	99 419	2 275

3.8 Provisions

3.8.1 Tableau de variation des provisions

Détail des provisions

<i>En milliers d'XPF</i>	31/12/2024	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2025
Provisions pour engagements sociaux	0				0
Provisions pour PEL/CEL	0				0
Autres provisions pour risques	596 659	0		596 659	0
Total	596 659	0	0	596 659	0

Suite à la mise en place d'une convention de garantie entre BPCE Lease et BPCE Lease Nouméa, la provision PRC liée aux risques des émeutes est devenue sans objet. D'où la reprise intégrale de la provision pour un montant total de 596 659 XPF.

3.8.2 Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie**Provisions et dépréciations constituées en couverture de risques de contrepartie**

<i>En milliers d'XPF</i>	31/12/2024	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres mouvement	31/12/2025
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs	73 889	30 366	(9 455)	0		95 082
Dépréciations sur créances prêt clientèle	3 734	1 882	(563)	0		5 053
Dépréciations sur créances crédit bail clientèle	70 155	28 484	(8 892)	0	(282)	90 030
Dépréciations sur autres créances	0					0
TOTAL	73 889	30 366	(9 455)	0		95 082

3.9 Capitaux propres

<i>En milliers d'XPF</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves/ Autres	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
Total au 31 décembre 2024	262 534	177 889	-45 778	-483 779	-89 133
Variation de capital					0
Résultat de la période				596 368	596 368
Distribution de dividendes			0		0
Autres mouvements			-483 779	483 779	0
Total au 31 décembre 2025	262 534	177 889	-529 556	596 368	507 235

Le capital social de BPCE Lease Nouméa s'élève à 262 534 milliers de francs pacifiques et est composé de 10 880 actions d'une valeur nominale de 24 130 francs pacifiques chacune au 31 décembre 2025.

Au cours de l'exercice 2025, BPCE Lease Nouméa n'a pas distribué de dividendes à ses actionnaires.

3.10 Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

Durée résiduelle des emplois et ressources

<i>En milliers d'XPF</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	31/12/2025
Total des emplois	772 483	1 173 276	2 436 855	92 620	0	4 475 233
Effets publics et valeurs assimilées						0
Créances sur les établissements de crédit	325 945					325 945
Opérations avec la clientèle	31 509	69 075	82 738	78 990		262 311
Obligations et autres titres à revenu fixe						0
Opérations de crédit-bail et de locations simples	415 029	1 104 201	2 354 117	13 630		3 886 977
Total des ressources	1 120 647	1 651 732	1 264 607	0	0	4 036 986
Dettes envers les établissements de crédit	1 120 647	1 651 732	1 264 607	0		4 036 986
Opérations avec la clientèle	0					0
Dettes représentées par un titre						0
Dettes subordonnées						0

NOTE 4. INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN**4.1 Engagements reçus et donnés****4.1.1 Engagements de financement**

<i>En milliers d'XPF</i>	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement donnés		
en faveur des établissements de crédit		
en faveur de la clientèle	322 732	277 759
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>		
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>		
<i>Autres engagements</i>		
Total des engagements de financement donnés	322 732	277 759
Engagements de financement reçus		
d'établissements de crédit	0	0
de la clientèle		
Total des engagements de financement reçus	0	0

4.1.2 Engagements de garantie

<i>En milliers d'XPF</i>	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit sur activité - Réseau	2 572 562	1 975 903
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit - Autres - Société mère	596 659	
Total des engagements de garantie reçus	3 169 221	1 975 903

NOTE 5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 Intérêts, produits et charges assimilés**

<i>En milliers d'XPF</i>	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit		(93 694)	(93 694)		(121 437)	(121 437)
Opérations avec la clientèle	13 311		13 311	17 747		17 747
Obligations et autres titres à revenu fixe			0			0
Dettes subordonnées			0			0
Autres*			0			0
Total	13 311	(93 694)	(80 384)	17 747	(121 437)	(103 690)

5.2 Produits et charges sur opérations de crédit-bail et location simple

<i>En milliers d'XPF</i>	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de crédit-bail et location financière						
Loyers (1)	1 997 029		1 997 029	2 483 724		2 483 724
Indemnités de résiliation	2 059		2 059	0		0
Commissions	4 354		4 354	6 101		6 101
Résultats de cession	242 203	(594 172)	(351 969)	42 477	(154 639)	(112 162)
Dépréciation			0			0
Dépréciation créances diverses d'exploitation			0			0
Dépréciation biens non loués	10 009	(6 553)	3 457	17 937	(1 899)	16 037
Amortissement		(1 741 792)	(1 741 792)		(2 051 710)	(2 051 710)
Pertes sur créances irrécouvrables	0		0	(16 266)		(16 266)
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(28 484)	297 197	268 713	(17 045)	(72 304)	(89 349)
Reprises de provisions sur créances douteuses	8 892		8 892	18 276		18 276
Reprises de provisions pour risque et charges		(980)	(980)		(489 955)	(489 955)
Autres produits et charges	29 033	(16 417)	12 616	27 145	(23 813)	3 332
	2 265 095	(2 062 717)	202 378	2 562 349	(2 794 319)	(231 970)
Opérations de location simple						
Loyers	67 421		67 421	78 906		78 906
Résultats de cession	16 477	(2 010)	14 467	3 693	(2 968)	725
Dépréciation (et pertes irrécouvrables)			0			0
Amortissement		(60 515)	(60 515)		(66 682)	(66 682)
Reprises de provisions sur créances douteuses	0		0	0		0
Pertes sur créances irrécouvrables	0		0	0		0
Autres produits et charges	2 123	0	2 123	634	(35)	599
	86 021	(62 525)	23 496	83 233	(69 684)	13 548
Total	2 351 116	(2 125 242)	225 874	2 645 581	(2 864 003)	(218 422)

5.3 Commissions

<i>En milliers d'XPF</i>	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire		(17 020)	(17 020)		(20 300)	(20 300)
Opérations avec la clientèle	118		118	607		607
Autres commissions (etal commis ifrs)			0			0
Total	118	(17 020)	(16 902)	607	(20 300)	(19 692)

5.4 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

<i>En milliers d'XPF</i>	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun			0			0
Refacturations de charges et produits bancaires	0	(1 867)	(1 867)	0	(2 749)	(2 749)
Activités immobilières			0			0
Prestations de services informatiques			0			0
Autres activités diverses			0			0
Autres produits et charges accessoires	801		801	655		655
Total	801	(1 867)	(1 067)	655	(2 749)	(2 095)

5.5 Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'XPF</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
Frais de personnel	(22 562)	(17 306)
Salaires et traitements	(16 471)	(12 179)
Charges de retraite et assimilées (1)	(6 091)	(5 127)
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	(1 956)	(1 341)
Autres charges générales d'exploitation	(80 563)	(104 017)
Total des autres charges d'exploitation	(82 519)	(105 358)
Total	(105 081)	(122 664)

Les refacturations de BPCE Lease s’élèvent à 59 millions de francs pacifiques en 2025 contre 76 millions de francs pacifiques en 2024.

5.6 Coût du risque

En milliers d’XPF	Exercice 2025					Exercice 2024				
	Dotations	Reprises	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total
Dépréciations d’actifs										
Clientèle	(2 454)	599 191		28	596 766	0	13 423		0	13 423
Débiteurs divers					0					0
Total	(2 454)	599 191	0	28	596 766	0	13 423	0	0	13 423

5.7 Impôt sur les bénéfices

En milliers d’XPF	
Bases imposables aux taux de	30,00 %
Au titre du résultat courant	583 926
Réintégration	90 189
Déduction	-597 994
IS forfaitaire	0
Bases imposables	76 121
Imputation des déficits antérieurs	
Résultat fiscal après imputation des déficits antérieurs	76 121
IS (30 %)	-22 836
IS	-35 278
Impôt comptabilisé	-58 114
Provisions pour retour aux bénéfices des filiales	
Provisions pour impôts	
TOTAL	-58 114

NOTE 6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Consolidation

Les comptes individuels de BPCE Lease Nouméa sont intégrés dans les comptes consolidés de BPCE.

6.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d’XPF	PriceWaterhouseCoopers			
	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 153	96 %	2 141	96 %
Services autres que la certification des comptes	67	4 %	66	4 %
TOTAL	2 220		2 207	

6.3 Implantations dans les pays non coopératifs

L’article L. 511-45-I du Code monétaire et financier et l’arrêté du ministre de l’Economie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe de leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires qui n’ont pas conclu avec la France de convention d’assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l’évasion fiscale permettant l’accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s’inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l’OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératifs en matière d'échange d'informations et en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en œuvre du décret n° 2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Cette déclaration se base sur la liste des pays cités dans l'arrêté du 21 août 2013 pris en application de l'article 238-0-A du Code général des impôts.

Au 31 décembre 2025, BPCE Lease Nouméa n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires fiscalement non coopératifs.

Les informations relatives aux implantations par pays en application de l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 modifiant l'article L. 511-45 du code monétaire et financier figurent dans le document de référence du groupe BPCE.

6.4 Rémunération aux membres des organes d'administration et de direction

Il n'a pas été versé de jetons de présence aux organes d'administration et de Direction au cours de l'exercice.

Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, suivant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter résultat de l'exercice 2025 de BPCE Lease Nouméa soit un bénéfice de 561 090 419,42 francs pacifiques (4 701 937,71 euros), diminué du report à nouveau débiteur de l'exercice précédent de 574 767 365,23 francs pacifiques (4 816 550,52 euros) soit au total une somme de -13 676 580,58 francs pacifiques (-114 609,75 euros) de la façon suivante :

- Report à nouveau - 13 676 580,58 XPF (-114 609,75 euros)

Conformément à la Loi, il est précisé que les montants du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	MONTANT GLOBAL DU DIVIDENDE DISTRIBUE
2022	0 € par action (*)	00 €
2023	0 € par action (*)	0 €
2024	0 € par action (*)	0 €

(*) Les dividendes sont éligibles à l'abattement en application des dispositions de l'article 158-3 2° du CGI.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au 7 Promenade Germaine Sablon 75013 Paris